MINISTERE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DU CADASTRE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 001/MLHUC/SG/DGHL/2026

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

MINISTERE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DU CADASTRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

Visa de conformité de la DGMP :

Date de lancement : 25 février 2026

Appel d'offres : N° 001/MLHUC/SG/DGHL/2026

Nom du projet : Etudes complètes et réalisation des travaux d'aménagement et de construction de 900 logements sociaux sur différents sites retenus à l'intérieur du pays.

Source de financement : **Etat Gabonais, budget 2026**

1. OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet le recrutement d'une entreprise ou Groupement d'entreprises en vue de réaliser des Etudes complètes, la réalisation des travaux d'aménagement et la construction de 900 logements sociaux sur onze (11) sites identifiés et retenus dans différentes localités du Gabon. Cet appel à la concurrence s'insère dans le cadre du développement d'un programme d'investissement public initié par le Ministère du Logement, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres ouvert national est constitué de huit (08) lots répartis ainsi qu'il suit :

N° du lot	Nom des sites par localité
Lot 1	Mbouma Oyali (Franceville)
Lot 2	Akama Nkendze (Lambaréné)
Lot 3	Bavanga (Mouila)
Lot 4	Pola + Mikouelengui (Tchibanga)
Lot 5	Mbadi+Terre Promise+Mbass (Makokou)
Lot 6	Mibaka (Koulamoutou)
Lot 7	Tchenguè 2 (Port-Gentil)
Lot 8	Mont Miyele (Oyem)

Une entreprise ou le groupement d'entreprises peut soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où elle soumissionne pour plusieurs lots, elle devra présenter les offres lot par lot de façon séparée. **Un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un lot.**

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du Code des Marchés Publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des groupements d'entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les titulaires. Le détail du profit du soumissionnaire est contenu dans les Termes de Référence (TDR) y relatifs.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de **200 000 F CFA par lot**. Ce paiement se fait sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Ministère du Logement, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre
----
Secrétariat Général

Direction Générale de l'Habitat et du Logement
Quartier Louis, Rue Julien OROVAGOTO, près l'Ecole Publique de Louis
BP : 3874 Libreville, Tel : 066 22 15 51 / 066 74 77 14

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux spécifications du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1 % du montant hors taxes de l'offre au plus tard **le mercredi 25 mars 2026 à 10 heures** au secrétariat du Directeur des Contrôles et des Evaluations, situé au RDC du bâtiment principal abritant la Direction Générale de l'Habitat et du Logement (DGHL) sise au quartier Louis.

A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours,** conformément aux dispositions de l'article 106 du Code des Marchés Publics.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant aux plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents le **mercredi 25 mars 2026 à 11 heures** dans la salle de réunion de la DGHL sise au premier étage du bâtiment principal.

Le Ministre du Logement, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre	Le Directeur Général des Marchés Publics
Mays Lloyd MOUISSI	**Commissaire Général Sylvie NGUEMBHYT**